

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai indiqué ma position là-dessus lors de la présentation du dernier Budget. Je rappelle donc au député qu'à ce sujet les fonds ainsi ramassés servent à financer l'autosuffisance au Canada et la canadienisation du domaine pétrolier, un objectif que, j'en suis sûr, l'honorable député appuie fortement. Alors cette taxe qui a été imposée a servi à la prolongation de la canadienisation du secteur de l'entreprise pétrolière et, à l'avenir, elle servira aussi à assurer l'autosuffisance du Canada.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT
CONSTRUIRE UN NOUVEL ÉDIFICE À HULL, QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme tant d'autres, je remarquais hier que le gouvernement s'engageait à construire un édifice au coût de 50 millions de dollars à Hull pour la relocalisation d'un certain nombre de fonctionnaires. Étant donné que le gouvernement possède déjà, uniquement dans la ville de Hull, plus de 47,000 mètres carrés d'espace à bureaux, j'aimerais que le ministre explique à la Chambre la raison véritable pour laquelle son ministère ou le gouvernement poursuivrait l'idée de construire cet édifice pendant que le gouvernement canadien possède déjà suffisamment d'espace à bureaux.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'honorable député sait fort bien qu'en ce qui concerne les besoins d'espace dans un ministère comme le mien, il n'est pas question de photographie instantanée. Il faut faire des projections, et c'est ce que nous avons fait. Par exemple, l'honorable député voudrait peut-être savoir que dans l'édifice Bell où on logeait et où on loge encore, mais pour quelques mois seulement, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, la Bell réclame l'espace pour ses propres employés. C'est donc dire que nous devons chercher une solution. Par exemple, au sujet des installations temporaires des militaires de la base de Rockliffe, il sera évidemment question de déménager ailleurs dans la région de la capitale nationale. Il en découle donc que les projections qui sont faites et qui m'ont l'air parfaitement raisonnables prouvent qu'il y aura un besoin d'espace, que nous voulons maintenir le pourcentage 25-75 en gros qui a été accepté il y a plusieurs années, et que, pour cette raison, nous voulons construire un autre édifice du côté de Hull.

ON DEMANDE SI LES TAUX PAYÉS PAR LE GOUVERNEMENT
CORRESPONDENT À CEUX DE L'INDUSTRIE PRIVÉE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les intéressés, les investisseurs dans la construction d'immeubles à bureaux s'inquiètent énormément d'un genre de concurrence venant de l'État, est-ce que le ministre est en mesure d'assurer la Chambre, par exemple, que les taux que paiera le gouvernement ne seront pas excédentaires aux propositions faites par le

secteur privé actuellement? Le ministre sait parfaitement bien qu'à Montréal au sujet du projet de la firme Campeau ou à Hull au sujet de la firme Teron, des gens que le gouvernement connaît bien... Mais est-ce que le ministre pourrait assurer la Chambre que le gouvernement y trouvera tout au moins un prix correspondant au secteur privé, sinon une forme d'économie?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne voudrais pas présumer de l'arithmétique de l'honorable député ni l'accepter, mais je lui dirai que les soumissions ont été présentées à l'été 1982, que ces soumissions ont été analysées, et que ceux qui ont été choisis sont dans l'ordre des soumissionnaires et des coûts habituels pour ce genre d'édifice.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de la Justice. A-t-il pris une décision au sujet de l'application de l'une ou l'autre des recommandations du groupe de travail fédéral-provincial sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels? Proposera-t-il des modifications statutaires afin que les victimes d'actes criminels soient traitées avec plus de justice et de compassion lors des procédures devant nos tribunaux?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, la réponse brève est oui, mais permettez-moi d'exprimer le vœu que ce rapport sur les victimes d'actes criminels ou rapport Sinclair, qui est très bien écrit, soit étudié en profondeur par les députés et le public. Nous pouvons prendre toutes sortes de mesures pour assurer que nos lois tiennent compte comme il se doit des victimes et d'autres intérêts. Je suis heureux de donner au député et à la Chambre l'assurance que le gouvernement proposera des mesures législatives en ce sens, et que nous poursuivrons les pourparlers avec les provinces pour essayer de susciter plus de considération pour le sort des victimes dans notre société.

M. Howie: Je remercie le ministre de sa réponse.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il y a 79 recommandations. Ses amendements ou changements seront-ils nombreux ou d'une grande portée?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, si ma mémoire est bonne, seulement 10 des 79 recommandations visent le gouvernement fédéral. Nous donnons suite à la plupart d'entre elles, mais certaines autres nécessitent des entretiens avec les provinces. Si je me souviens bien, la plupart des recommandations concernent principalement les provinces.